

NATIONS



UNIES

**FONDS DES NATIONS UNIES
POUR LE SECOURS AUX REFUGIES**

RAPPORT FINANCIER

du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

et

COMPTES

pour la période du 1er mars 1952 au 31 décembre 1953

et

RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS: NEUVIEME SESSION

SUPPLEMENT No 13A (A/2648/Add.1)

NEW-YORK, 1954

229.

1:13
cop 3

NATIONS UNIES

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LE SECOURS AUX REFUGIES

RAPPORT FINANCIER

du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

et

COMPTES

pour la période du 1er mars 1952 au 31 décembre 1953

et

**RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**



ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS: NEUVIEME SESSION

SUPPLEMENT No 13A (A/2648/Add.1)

New-York, 1954

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
Note du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	1
Rapport financier du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et comptes du Fonds des Nations Unies pour le secours aux réfugiés, pour la période du 1er mars 1952 au 31 décembre 1953	2 à 3
Bilan	4
Etat des recettes et des dépenses	5
Contributions en espèces	6
Etat détaillé des dépenses d'administration (Haut-Commissariat de Genève).	7
Etat détaillé des dépenses du programme d'assistance aux réfugiés en Extrême-Orient	8
Dons consentis à des institutions bénévoles	9 à 10
Dons consentis directement à des réfugiés ou en leur faveur.	11
Portefeuille-titres.	12
Rapport du Comité des Commissaires aux comptes sur la vérification des comptes du Fonds des Nations Unies pour le secours aux réfugiés, pour la période du 1er mars 1952 au 31 décembre 1953	13 à 16

NOTE DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

1. L'Assemblée générale trouvera ci-après le rapport financier du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur les comptes du Fonds pour le secours aux réfugiés, pour la période du 1er mars 1952 au 31 décembre 1953, ainsi que les états financiers du Fonds et le rapport du Comité des Commissaires aux comptes.

2. Ces documents sont présentés conformément aux dispositions du paragraphe 22 du Statut du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, que l'Assemblée générale a adopté le 14 décembre 1950 (résolution 428 (V)):

"22. Les comptes afférents aux fonds mis à la disposition du Haut-Commissaire seront vérifiés par les Commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, étant entendu que les Commissaires pourront accepter les comptes vérifiés présentés par les organismes qui auront bénéficié d'une allocation de fonds. Le Haut-Commissaire et le Secrétaire général conviendront des dispositions administratives relatives à la garde et à la répartition de ces fonds, conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et aux dispositions arrêtées par le Secrétaire général en application de ce règlement."

L'article 11.1 du règlement financier, relatif aux opérations du Fonds, stipule aussi:

Les comptes du Fonds seront vérifiés par le Comité des Commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne les dépenses effectuées et les inventaires dressés par des gouvernements, des organisations gouvernementales et des institutions spécialisées, le Comité est autorisé à accepter les états présentés par ces gouvernements ou organisations, sous réserve qu'ils soient vérifiés par des personnes qualifiées, habilitées ou désignées à cette fin par le Haut-Commissaire, et que ce dernier reconnaisse qu'ils sont exacts. Le rapport du Comité ainsi que les états financiers certifiés exacts seront soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale. Le Comité présentera à l'Assemblée générale les observations qu'il jugera bon de formuler sur ce rapport.

3. Le rapport financier et les comptes ainsi que le rapport du Comité des Commissaires aux comptes à leur sujet ont été soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour qu'il les examine et rende compte à l'Assemblée générale.

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LE SECOURS AUX REFUGIES

**Rapport financier du Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés et comptes du Fonds,
pour la période du 1er mars 1952 au 31 décembre 1953**

COMPTES DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LE SECOURS AUX REFUGIES,
POUR LA PERIODE COMPRISE DU 1er MARS 1952 AU 31 DECEMBRE 1953

Rapport financier du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Les comptes du Fonds des Nations Unies pour le secours aux réfugiés, qui sont présentés ci-joints et qui portent sur la période du 1er mars 1952 au 31 décembre 1953, indiquent que les recettes en espèces se sont élevées au total, pendant cette période, à 1.048.246 dollars, dont:

733.748 dollars ont été versés sous la forme de contributions en espèces par les gouvernements;

246.699 dollars ont été versés par l'Organisation internationale pour les réfugiés;

61.937 dollars représentent des contributions de particuliers et des contributions non gouvernementales;

5.862 dollars représentent les recettes diverses en espèces provenant des intérêts des placements, des opérations de change, etc.

En outre, les gouvernements ont annoncé des contributions d'un montant de 80.821 dollars, qui n'étaient pas versées au 31 décembre 1953.

Jusqu'au 31 décembre 1953, les dépenses et les engagements se sont chiffrés au total à 847.908 dollars, dont 824.215 dollars pour la fourniture de secours ou pour d'autres dépenses d'exécution, et 23.693 dollars pour les dépenses d'administration.

Bien qu'un certain nombre de gouvernements, d'institutions privées et de particuliers aient répondu à l'appel que j'ai lancé en vue de recueillir des contributions destinées au Fonds pour le secours aux réfugiés, les recettes sont encore loin d'atteindre la somme de 3 millions qui, selon mon rapport de 1951^{1/} à l'Assemblée générale, constituait un minimum pour la fourniture de secours d'urgence aux groupes de réfugiés les plus nécessiteux. En conséquence, j'ai dû utiliser ou mettre en réserve la plus grande part des ressources du Fonds pour améliorer le sort du groupe de réfugiés de Changhaï. L'assistance accordée à ces réfugiés, leur entretien et leur réinstallation ont coûté 645.774 dollars en vingt-deux mois, jusqu'à la fin de 1953. Les dépenses effectuées à Changhaï ainsi que les dépenses d'assistance et d'entretien des réfugiés en transit à Hong-kong atteignent maintenant environ 40.000 dollars par mois; les fonds disponibles et les contributions annoncées ne permettent pas de poursuivre cette œuvre après mai 1954.

Les comptes montrent également qu'une somme de 178.441 dollars a permis de fournir des secours dans d'autres régions, par l'entremise presque exclusive des institutions bénévoles. Les Commissaires aux comptes de certaines institutions n'ont pas encore fait parvenir les attestations de vérification de l'emploi des dons consentis à ces institutions. Il est à peine besoin de répéter que les crédits disponibles pour la fourniture de secours en dehors de la Chine sont très inférieurs aux besoins.

Conformément à l'article III du règlement financier du Fonds, des prévisions de dépenses pour la période du 1er mars 1952 au 31 décembre 1953 avaient été présentées au Comité consultatif, qui les a approuvées. J'avais fait observer que ces prévisions ne pouvaient guère être autre chose qu'une prévision des besoins; les faits m'ont donné raison, puisque les contributions n'ont atteint qu'un million de dollars au lieu des trois millions prévus. Etant donné cette insuffisance des recettes par rapport aux prévisions et le fait que, par définition, les situations critiques ne peuvent être connues à l'avance, les règles d'allocation posées à l'article 10.1 b) du règlement financier ne tiennent pas compte de la réalité. Dans ces conditions, les dépenses ne peuvent être déterminées par un plan d'allocation.

Signé: G.J. VAN HEUVEN GOEDHART

Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

^{1/} Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, Sixième session, Supplément n° 19, document A/2011.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1953
(Equivalent en dollars des Etats-Unis)

ACTIF

<u>DISPONIBLE EN BANQUE ET EN CAISSE</u>		
Lloyds and National Provincial Bank Ltd,	Genève	
"	"	
"	Londres	21. 443, 62
"	Paris	1. 923, 20
Amsterdamsche Bank, N. V.		185, 14
Rheinisch Westfälische Bank		23. 627, 62
Bank of China		1. 610, 90
Banque populaire de la Chine		812, 23
En caisse à la succursale de Changhaï		9. 237, 87
Fonds en transfert		959, 76
		1. 086, 80
		<u>20. 144, 90</u>
<u>PORTEFEUILLE</u>		
Compte de dépôt à la Lloyds Bank, Genève		27. 713, 62
Titres		<u>232. 602, 23</u>
<u>SOMMES A RECEVOIR</u>		
Divers		
		20. 848, 75
		<u>362. 196, 64</u>
<u>SOMMES DUES</u>		
Organisation des Nations Unies		5. 957, 94
Engagements non liquidés		<u>151. 655, 53</u>
<u>RESERVE POUR LES DONNS NON VERSES AU 31 DECEMBRE 1953</u>		
<u>EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES</u>		
Pour la période comprise entre le début des opérations du Fonds (1er mars 1952)		
et le 31 décembre 1953		157. 613, 47
		4. 245, 44
		<u>200. 337, 73*</u>
		<u>362. 196, 64</u>

PASSIF

		5. 957, 94
		<u>151. 655, 53</u>
		157. 613, 47
		4. 245, 44
		<u>200. 337, 73*</u>
		<u>362. 196, 64</u>

*Note: Sur cette somme, 105.000 dollars ont été réservés aux dons consentis à des gouvernements et à des institutions. Ces dons n'avaient fait l'objet d'aucun accord au 31 décembre 1953.

Certifié exact:

N. GROBY
(Signé) N. Groby,
Directeur de la Division des finances,
Office européen des Nations Unies.

Approuvé:

G. J. VAN HEUVEN GOEDHART
(Signé) G. J. van Heuven Goedhart,
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Pour le Comité des Commissaires aux comptes,

OTTO F. REMKE
(Signé) Otto F. Remke, Danemark.

ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES
 Pour la période comprise entre le début des opérations
 du Fonds (1er mars 1952) et le 31 décembre 1953
 (Equivalent en dollars des Etats-Unis)

	<u>Contributions dont l'emploi n'est pas libre</u>	<u>Contributions dont l'emploi est libre</u>	<u>Total</u>
<u>RECETTES</u>			
Contributions en espèces reçues:			
Des gouvernements	12.905,31	720.842,66	733.747,97
De l'Organisation internationale pour les réfugiés	246.698,49	-	246.698,49
D'autres donateurs	7.490,42	54.446,54	61.936,96
Recettes diverses en espèces	267.094,22	775.289,20	1.042.383,42
	-	5.862,60	5.862,60
	<u>267.094,22</u>	<u>781.151,80</u>	<u>1.048.246,02</u>
<u>A DEDUIRE: DEPENSES</u>			
Première partie - Dépenses d'administration - Office de Genève	-	23.693,53	23.693,53
Deuxième partie - Secours			
a) Programme d'assistance aux réfugiés en Extrême-Orient	237.698,49	408.075,56	645.774,05
b) Dépenses d'exécution (dons distribués par les institutions bénévoles)	14.742,22	155.641,80	170.384,02
c) Dons consentis directement à des réfugiés ou en leur faveur	1.756,33	2.054,92	3.811,25
d) Réserve pour les dons promis avant le 31 décembre 1953, mais non encore versés à cette date	-	589.465,81	589.465,81
	<u>1.816,92</u>	<u>2.428,52</u>	<u>4.245,44</u>
	<u>256.013,96</u>	<u>591.894,33</u>	<u>847.908,29</u>
Dépenses totales	11.080,26	189.257,47	200.337,73
<u>EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES</u>			

Note: 1) Outre les contributions en espèces, des contributions en nature d'une valeur de 156.411 dollars ont été reçues et transmises avant le 31 décembre 1953 à l'institution responsable de leur distribution. En outre, des contributions en nature d'une valeur de 8.444 dollars étaient en transfert à cette date.

Certifié exact:

N. GROBY
 (Signé) N. Groby,

Directeur de la Division des finances,
 Office européen des Nations Unies.

Approuvé:

G. J. VAN HEUVEN GOEDHART
 (Signé) G. J. van Heuven Goedhart,
 Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Pour le Comité des Commissaires aux comptes,
 OTTO F. REMKE

(Signé) Otto F. Remke, Danemark.

CONTRIBUTIONS EN ESPECES

Reçues et annoncées pendant la période comprise entre le début des opérations du Fonds (1er mars 1952) et le 31 décembre 1953
(Valeur en dollars des Etats-Unis)

	Equivalent		Sommes dont		Total	Soldes escomptés
	en dollars	des sommes	l'emploi	l'emploi		
	annoncées	n'est pas	libre	est libre		
I. CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS						
Versements effectués						
Allemagne (République fédérale d')	13.095,79	11.905,31	-	1.190,48	13.095,79	-
Australie	111.001,86	-	-	55.832,50	55.832,50	55.169,36 (I)
Autriche	1.923,09	-	-	1.923,09	1.923,09	-
Belgique	40.000,--	-	-	40.000,--	40.000,--	-
Canada	100.461,89	-	-	100.461,89	100.461,89	-
Danemark	14.607,39	-	-	14.607,39	14.607,39	-
France	85.714,28	-	-	85.714,28	85.714,28	-
Grèce	1.000,--	-	-	1.000,--	1.000,--	-
Luxembourg	2.969,98	1.000,--	-	1.969,98	2.969,98	-
Norvège	28.207,86	-	-	14.103,93	14.103,93	14.103,93 (II)
Pays-Bas	35.263,15	-	-	35.263,15	35.263,15	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	280.000,--	-	-	280.000,--	280.000,--	-
Suède	19.491,--	-	-	19.491,91	19.491,91	-
Suisse	80.831,40	-	-	69.284,06	69.284,06	11.547,34 (III)
	814.568,60	12.905,31	-	720.842,66	733.747,97	80.820,63
	246.698,49	246.698,49	-	-	246.698,49	-
II. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES REFUGIES						
III. AUTRES DONATEURS						
Mission britannique à la Commission de contrôle en Allemagne	2.831,67	2.831,67	-	-	2.831,67	-
Mlle L. C. A. Van Eeghen, Genève	2.631,58	-	-	2.631,58	2.631,58	-
Ville de Dunedin (Nouvelle-Zélande)	441,57	-	-	441,57	441,57	-
Comité du Lord-Mayor d'Adélaïde pour l'aide aux réfugiés	3.677,56	-	-	3.677,56	3.677,56	-
Sandos S. A. Bâle	2.309,47	-	-	2.309,47	2.309,47	-
Hoffman-La Roche et Co. S. A. Bâle	461,89	-	-	461,89	461,89	-
Comité du Lord-Mayor de Melbourne pour l'aide aux réfugiés	3.487,76	-	-	3.487,76	3.487,76	-
Oxford Committee for famine relief	1.400,--	1.400,--	-	-	1.400,--	-
Cadbury Foundation	1.400,--	1.400,--	-	-	1.400,--	-
Comité belge pour les réfugiés	1.404,69	1.404,69	-	-	1.404,69	-
Contribution du Fonds humanitaire	6.160,--	-	-	6.160,--	6.160,--	-
Appel lancé dans le public aux Pays-Bas	26.316,40	-	-	26.316,40	26.316,40	-
Appel lancé dans le public en Australie	1.517,97	-	-	1.517,97	1.517,97	-
Donateurs divers (dons de moins de 350 dollars)	7.897,40	454,06	-	7.443,34	7.897,40	-
	61.936,96	7.490,42	-	54.446,54	61.936,96	-
Total des autres contributions:	1.123.204,05	267.094,22	-	775.289,20	1.042.383,42	80.820,63

(I) Reçus le 9 janvier 1954.

(II) Il est entendu que cette contribution doit être versée en 1954.

(III) Reçus le 4 janvier 1954.

(IV) Contribution versée par le Fonds humanitaire pour les projets WCC. 7 et 11.

ETAT DETAILLE DES DEPENSES D'ADMINISTRATION

HAUT-COMMISSARIAT DE GENEVE

Période comprise entre le début des opérations du Fonds
(1er mars 1952) et le 31 décembre 1953
(Equivalent en dollars des Etats-Unis)

<u>Objet</u>	<u>Engagements</u>		<u>Totaux</u>
	<u>Liquidés</u>	<u>Non liquidés</u>	
Traitements du personnel	9.835,22	-	9.835,22
Frais de voyage du personnel	2.562,17	-	2.562,17
Dépenses afférentes aux campagnes pour la collecte des fonds	7.177,97	32,62	7.210,59
Dépenses diverses	2.615,33	1.470,22	4.085,55
Total des dépenses d'administration - Haut-Commissariat de Genève	22.190,69	1.502,84	23.693,53

ETAT DETAILLE DES DEPENSES DU PROGRAMME D'ASSISTANCE
AUX REFUGIES EN EXTREME-ORIENT

Période comprise entre le début des opérations du Fonds
(1er mars 1952) et le 31 décembre 1953
(Valeur en dollars des Etats-Unis)

NATURE	Engagements		Totaux
	Liquidés	Non liquidés	
Traitements du personnel local	104.345,57	2.669,32	107.014,89
Frais de voyage du personnel local	398,11	-	398,11
Frais de bureau et divers	22.304,65	23,90	22.328,55
Dons en espèces et dépenses d'entretien des réfugiés	280.638,54	145.603,25	426.241,79
Frais médicaux et d'hospitalisation concernant les réfugiés	66.395,98	535,53	66.931,51
Frais d'obsèques	901,87	-	901,87
∞ Déplacements - et transport des réfugiés	18.976,73	-	18.976,73
Déplacements des réfugiés - Dépenses accessoires	2.980,60	-	2.980,60
Total des dépenses du programme d'assistance aux réfugiés en Extrême-Orient	496.942,05	148.832,00	645.774,05
Fonds dont l'emploi est libre	259.243,56	148.832,00	408.075,56
Fonds dont l'emploi n'est pas libre	237.698,49	-	237.698,49 ^{1/}
Total des dépenses du programme d'assistance aux réfugiés en Extrême-Orient	496.942,05	148.832,00	645.774,05

1/ Contribution de l'OIR	236.698,49
Contribution du Gouvernement luxembourgeois	1.000,-
	<u>237.698,49</u>

**DONS CONSENTIS A DES INSTITUTIONS BENEVOLES
PAR LE FONDS POUR LE SECOURS AUX REFUGIES**

ETAT 6

Situation au 31 décembre 1953

(équivalent en dollars des Etats-Unis)

A. DONS QUE LE FONDS A CONSENTIS A DES INSTITUTIONS BENEVOLES SANS EN LIMITER L'EMPLOI

		<u>INSTITUTIONS</u>		<u>Réserve pour</u>	
		<u>Allemagne (République fédérale d')</u>		<u>les versements</u>	
		<u>National Catholic Welfare Conference</u>		<u>non effectués</u>	
		<u>Autriche</u>		<u>Montant des</u>	
	Projet No	7	-	2.428,52	2.428,52
Agora Association	"	"	1	154,27	154,27
American Joint Distribution Committee	"	"	1	802,22	802,22
" "	"	"	2	595,50	595,50
Brethren Service Committee	"	"	1	802,22	802,22
Caritas	"	"	1	401,11	401,11
" "	"	"	2	401,11	401,11
" "	"	"	3	185,12	185,12
Evangelische Flüchtlingshilfe	"	"	1	401,11	401,11
" "	"	"	2	240,67	240,67
Evangelische Hilfswerk	"	"	1	185,12	185,12
Landeskomitee Für Flüchtlingshilfe, Salzburg	"	"	1	160,44	160,44
Fédération luthérienne mondiale	"	"	1	2.406,65	2.406,65
" "	"	"	2	802,22	802,22
" "	"	"	3	1.811,15	1.811,15
National Catholic Welfare Conference	"	"	1	4.011,09	4.011,09
" "	"	"	2	802,22	802,22
" "	"	"	3	1.604,43	1.604,43
" "	"	"	6	462,82	462,82
Aide norvégienne à l'Europe	"	"	1	3.208,87	3.208,87
Section P. D. R. de la Mission française en Tyrol et Vorarlberg	"	"	1	1.604,43	1.604,43
Volkshilfe	"	"	1	160,44	160,44
Wienerlandeskomitee Für Flüchtlingshilfe	"	"	1	802,22	802,22
Conseil oecuménique des Eglises	"	"	3	802,22	802,22
" "	"	"	4	802,22	802,22
" "	"	"	5	3.147,16	3.147,16
" "	"	"	10	4.319,63	4.319,63
Union chrétienne de jeunes gens	"	"	1	1.049,05	1.049,05
<u>Belgique</u>					
Fondation Tolstoï	"	"	1	1.000,00	1.000,00
Conseil oecuménique des Eglises	"	"	9	12.000,00	12.000,00
<u>France</u>					
Conseil oecuménique des Eglises	"	"	13	20.000,00	20.000,00
<i>A reporter</i>				65.125,71	67.554,23
				2.428,52	2.428,52

**DONS CONSENTIS A DES INSTITUTIONS BENEVOLES
PAR LE FONDS POUR LE SECOURS AUX REFUGIES**

Situation au 31 décembre 1953

(Equivalent en dollars des Etats-Unis)

INSTITUTIONS

	<u>Versements effectués</u>	<u>Réserve pour les versements non effectués</u>	<u>Montant des dons</u>
	<i>Report</i>	2.428,52	67.554,23
Grèce			
Comité d'aide aux réfugiés	430,08		430,08
" " "	7.460,51		7.460,51
" " "	642,90		642,90
Conseil oecuménique des Eglises	7.724,57		7.724,57
" " "	6.274,82		6.274,82
Italie			
American Council of Voluntary Agencies	10.000,00		10.000,00
National Catholic Welfare Conference	15.000,00		15.000,00
Moyen-Orient			
Comité d'aide aux réfugiés	1.500,00		1.500,00
Conseil oecuménique des Eglises	1.000,00		1.000,00
" " "	4.000,00		4.000,00
" " "	12.000,00		12.000,00
" " "	4.000,00		4.000,00
Suisse			
Service social international	483,21		483,21
Trieste			
Gouvernement militaire allié	20.000,00		20.000,00
	<u>155.641,80</u>	<u>2.428,52</u>	<u>158.070,32</u>
B. DONS QUE LE FONDS A CONSENTIS A DES INSTITUTIONS BENEVOLES EN LIMITANT L'EMPLOI			
Allemagne (République fédérale d')			
Croix-Rouge d'Allemagne	1.036,91	812,23	1.849,14
Conseil oecuménique des Eglises	11.905,31		11.905,31
Autriche			
Conseil oecuménique des Eglises	1.400,00		1.400,00
Belgique			
Croix-Rouge de Belgique	400,00	1.004,69	1.404,69
	<u>14.742,22</u>	<u>1.816,92</u>	<u>16.559,14</u>
	155.641,80	2.428,52	158.070,32
	14.742,22	1.816,92	16.559,14
	<u>170.384,02</u>	<u>4.245,44</u>	<u>174.629,46</u>

Récapitulation:

Dons prélevés sur des fonds dont l'emploi est libre

Dons prélevés sur des fonds dont l'emploi n'est pas libre

Total des dons consentis aux institutions

DONS CONSENTIS DIRECTEMENT PAR LE FONDS A DES REFUGIES OU EN LEUR FAVEUR

Situation au 31 décembre 1953
(Valeur en dollars des Etats-Unis)

A. DONS CONSENTIS DIRECTEMENT A DES REFUGIES OU EN LEUR FAVEUR
ET PRELEVES SUR LES FONDS DONT L'EMPLOI EST LIBRE

	<u>Liquidés</u>	<u>Engagements Non liquidés</u>	<u>Totaux</u>
<u>Allemagne (République fédérale d')</u>			
Dons en espèces et dépenses d'entretien concernant les réfugiés	47,62	-	47,62
Frais médicaux et d'hospitalisation concernant les réfugiés	70,67	-	70,67
<u>Autriche</u>			
Dons en espèces et dépenses d'entretien concernant les réfugiés	48,09	-	48,09
Frais médicaux et d'hospitalisation concernant les réfugiés	140,29	-	140,29
Fête de Noël de 1952	30,85	-	30,85
<u>Belgique</u>			
Dons en espèces et dépenses d'entretien concernant les réfugiés	20,00	-	20,00
<u>Grèce</u>			
Frais médicaux et d'hospitalisation concernant les réfugiés	107,86	-	107,86
Déplacements et transport des réfugiés	3,35	-	3,35
Frais d'inscription universitaire	310,05	-	310,05
Divers		66,66	66,66
<u>Divers</u>			
Frais de transport des dons en nature	1.180,36	29,12	1.209,48
	1.959,14	95,78	2.054,92

B. DONS CONSENTIS DIRECTEMENT A DES REFUGIES OU EN LEUR FAVEUR ET AUTRES
DEPENSES PRELEVEES SUR LES FONDS DONT L'EMPLOI N'EST PAS LIBRE

<u>Allemagne (République fédérale d')</u>			
Bourses d'études	277,14	-	277,14
<u>Autriche</u>			
Fête de Noël de 1953	176,92	-	176,92
<u>Divers</u>			
Dépenses imputées sur le don de la Cadbury Foundation	77,36	1.224,91	1.302,27
	531,42	1.224,91	1.756,33
	2.490,56	1.320,69	3.811,25

Total des dons consentis directement

Récapitulation des engagements non liquidés:

Dépenses d'administration - Haut-Commissariat de Genève (Etat 4)
Dépenses du programme d'assistance aux réfugiés en Extrême-Orient (Etat 5)
Dons consentis directement à des réfugiés ou en leur faveur (Etat 7)

Total des engagements non liquidés (Etat 1)

1.502,84
148.832,00
1.320,69
151.655,53

PORTEFEUILLE - TITRES

Au 31 décembre 1953

<u>Valeur nominale</u> <u>(Dollars des</u> <u>Etats-Unis)</u>	<u>Nature</u>	<u>Equivalent</u> <u>en dollars</u> <u>de la valeur</u> <u>nominale</u>	<u>Valeur au 31</u> <u>décembre 1953</u> <u>(équivalent</u> <u>en dollars)</u>
20.956,32	<u>Acceptations de banques</u> (Effets-endossés et en dépôt à la Bank of London and South America Ltd., New-York)	20.956,32	20.936,45
15.996,50	Effets acceptés par la J. Henry Schroder Banking Corporation, New-York, échéance 21.1.1954	15.996,50	15.951,65
37.152,98	Effets acceptés par la Bankers Trust Co., New-York, échéance 2.3.1954	37.152,98	37.049,09
31.647,04	Effets acceptés par la National City Bank of New York, New-York, échéance 2.3.1954	31.647,04	31.557,04
5.239,16	Effets acceptés par la Public National Bank and Trust Co., New-York, échéance 3.3.1954	5.239,16	5.222,84
16.000,00	Effets acceptés par la Chemical Bank and Trust Co., New-York, échéance 9.3.1954	16.000,00	15.948,73
	Effets acceptés par la Bank of New York, New-York, échéance 11.3.1954	126.992,00	126.665,80
100.000,00	<u>Obligations</u> (En dépôt à l'Imperial Bank of Canada, Toronto)	100.461,90	101.348,80*
	Gouvernement du Canada, 2 pour 100, échéance 1.7.1954		
20.000	<u>Obligations</u> (En dépôt à la Lloyds and National Provincial Foreign Bank Limited, Genève)	4.618,94	4.587,63*
	Certificats provisoires Australie 4 pour 100 1953 1.12.1968, avec option 1.12.1965	232.072,84	232.602,23

* Prix d'achat majoré des intérêts courus au 31.12.1953.

Rapport du Comité des Commissaires aux comptes
sur la vérification des comptes du
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LE SECOURS AUX REFUGIES
pour la période du 1er mars 1952 au 31 décembre 1953

LETTRE D'ENVOI

Le 12 mai 1954

Monsieur le Secrétaire général,

Le Comité des Commissaires aux comptes a examiné les états soumis par le Haut-Commissaire pour les réfugiés, touchant les comptes du Fonds des Nations Unies pour le secours aux réfugiés pendant la période allant de sa création au 31 décembre 1953. Le Comité a certifié exacts les comptes qu'il vous transmet maintenant avec son rapport.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Pour le Comité des Commissaires aux comptes
(Signé) WATSON SELLAR

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
New-York.

**RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA VERIFICATION
DES COMPTES DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LE SECOURS AUX REFUGIES,
POUR LA PERIODE DU 1er MARS 1952 AU 31 DECEMBRE 1953**

1. La résolution 428 (V) stipule que les dépenses d'administration du Haut-Commissariat pour les réfugiés sont imputées sur le budget de l'Organisation des Nations Unies; d'après les états financiers présentés par le Secrétaire général, ces dépenses se sont élevées à 644.835 dollars en 1953. La même résolution stipule aussi que, à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement, "toutes les autres dépenses afférentes à l'activité du Haut-Commissaire seront couvertes par des contributions volontaires". Les contributions volontaires sont inscrites au compte du Fonds des Nations Unies pour le secours aux réfugiés et le présent rapport concerne les opérations financières du Fonds depuis sa création, le 1er mars 1952, jusqu'au 31 décembre 1953.

2. Les sommes inscrites dans les états financiers soumis par le Haut-Commissaire sont exprimées en dollars des Etats-Unis mais, comme le Haut-Commissariat a son siège à Genève, les sommes sont inscrites en francs suisses dans ses livres de comptes. Jusqu'au 1er juillet 1953, l'Office européen des Nations Unies a pris le cours de 4,33 frs suisses pour 1 dollar des Etats-Unis comme base d'évaluation des opérations de l'Organisation. A cette date, elle a commencé d'appliquer le cours de 4,28 frs suisses pour 1 dollar. Le Haut-Commissaire a attendu jusqu'au 1er janvier 1954 pour adopter ce nouveau cours tout au moins pour ce qui était du Fonds pour le secours aux réfugiés; en conséquence, le cours qui a servi à l'établissement des états financiers était de 4,33 frs suisses pour 1 dollar des Etats-Unis.

3. Dans le rapport sur les comptes de 1952 qu'il a présenté à l'Assemblée générale, le Comité des Commissaires aux comptes a noté que, nonobstant le règlement du Fonds pour le secours aux réfugiés, qui disposait que les prévisions de dépenses pour la première période comptable devaient porter sur les dix mois allant du 1er mars au 31 décembre 1952, le Haut-Commissaire avait jugé préférable pour diverses raisons d'établir des prévisions pour toute la période comprise du 1er mars 1952 au 31 décembre 1953. Ces prévisions se chiffraient à 3.000.000 de dollars, somme dont le Haut-Commissaire avait indiqué à l'Assemblée générale qu'il aurait besoin pour fournir les secours d'urgence à prévoir pour les groupes de réfugiés les plus nécessiteux. Le Comité a été informé que le Haut-Commissaire, en présentant ses prévisions de dépenses, avait fait observer également que, si les contributions n'atteignaient pas 3.000.000 de dollars, il devrait commencer par pourvoir aux besoins les plus urgents sans s'occuper des autres. En fait, comme les contributions en espèces n'ont pas dépassé 1.048.246 dollars, les dépenses ont été effectuées en fonction des fonds disponibles, de manière à pourvoir aux besoins les plus urgents du moment, plutôt qu'en conformité des prévisions arrêtées. En conséquence, les états présentés aux fins de vérification n'ont pas été établis en stricte application du règlement financier, mais il semble que les mesures prises s'imposaient, vu les circonstances.

4. Outre les contributions en espèces d'un montant de 1.048.246 dollars, les contributions en nature - qui consistaient essentiellement en vêtements - ont été évaluées à 156.411 dollars. La Fondation Ford a demandé au Haut-Commissaire de gérer une somme de 2.900.000 dollars dont elle a fait don pour financer un programme qui permette de résoudre définitivement les problèmes économiques et sociaux concernant les réfugiés. Comme la Fondation n'a pas accordé ce don pour donner plus d'ampleur aux secours d'urgence et comme elle fait directement ses versements aux organisations choisies par le Haut-Commissaire pour exécuter les projets entrant dans le cadre du programme, cette somme n'a pas été portée au crédit du Fonds pour le secours aux réfugiés. Jusqu'au 31 décembre 1953, les dons approuvés ont représenté 2.624.974 dollars pour 174 projets. Afin d'assurer que les comptes relatifs à ces projets seront dûment vérifiés, il a été stipulé, dans les accords conclus avec les organisations intéressées, que les comptes seraient vérifiés par des Commissaires aux comptes qualifiés - le plus souvent le Commissaire aux comptes officiel de l'Organisation - qui feraient rapport au Haut-Commissaire. Jusqu'au 31 décembre 1953, le Haut-Commissaire n'avait reçu qu'un petit nombre de rapports de vérification, sans doute parce que la plupart de ces rapports devaient porter sur des comptes clos seulement à cette date. Le don de 2.900.000 dollars de la Fondation Ford comprend une somme de 58.000 dollars pour les dépenses d'administration qui découlent, pour le Haut-Commissariat, de l'utilisation des dons par les institutions bénéficiaires. Cette somme de 58.000 dollars a été inscrite à un compte spécial sur lequel le Haut-Commissaire a prélevé 32.526 dollars pour les dépenses engagées pendant la période de vingt-deux mois considérée.

5. Jusqu'au 31 décembre 1953, les dépenses du Fonds pour le secours aux réfugiés se sont élevées à 847.908 dollars, dont 645.774 dollars au titre du programme d'assistance aux réfugiés en Extrême-Orient. Comme les comptes relatifs à ce programme sont tenus dans la région même, le Haut-Commissaire a conclu un arrangement avec une firme d'experts comptables de Changhaï, qui doit vérifier ces comptes de façon suivie et rendre compte au Haut-Commissariat de Genève.

6. Le règlement financier du Fonds pour le secours aux réfugiés dispose que, en ce qui concerne les dépenses effectuées et les inventaires dressés par d'autres organisations, le Comité des Commissaires aux comptes est autorisé à accepter les états qui sont a) vérifiés par des personnes qualifiées, habilitées ou désignées par le Haut-Commissaire, et b) reconnus exacts par ce dernier. Les institutions bénévoles énumérées dans l'état 6 ont reçu des dons d'un montant de 174.829 dollars. Au 31 décembre 1953, une partie seulement de ces dons avait été vérifiée comme convenu, mais il a été noté que les Commissaires aux comptes des institutions intéressées avaient reçu des instructions concernant l'étendue et la durée des vérifications prévues par les accords conclus entre les institutions et le Haut-Commissaire.

7. Les ressources nettes en espèces du Fonds pour le secours aux réfugiés s'élevaient à 200.338 dollars au 31 décembre 1953.

Attestation de vérification

8. Le Haut-Commissaire a présenté au Comité des Commissaires aux comptes les états suivants:

Bilan au 31 décembre 1953

Etat des recettes et des dépenses pour la période comprise entre le début des opérations du Fonds (1er mars 1952) et le 31 décembre 1953.

Le Comité a eu librement accès à tous les livres de comptes et a reçu toutes les explications nécessaires à la vérification des comptes. A la suite de sa vérification, et sous réserve de ce qui précède, le Comité délivre l'attestation ci-après:

Nous avons examiné les comptes du Fonds des Nations Unies pour le secours aux réfugiés conformément aux instructions que nous avons reçues. Nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés et, à la suite de notre vérification, nous certifions qu'il y a concordance entre le bilan et l'état des recettes et des dépenses, d'une part, et les comptes du Fonds, d'autre part, et que lesdits états financiers sont exacts.

(Signé) WATSON SELLAR, Canada

(Signé) LUIS ACEVEDO RODRIGUEZ, Colombie

(Signé) OTTO F. REMKE, Danemark